



# INSECTICIDE céréales, maïs, colza, pomme de terre, betteraves, pois, cultures légumières\*

\*Cf. tableau des usages.

# Split<sup>®</sup> EXPERT

## Conditionnement(s)

- Bidon 1 L
- Bidon 1 L
- Bidon 1 L
- Bidon 5 L

## Fiche d'identité

### Composition :

**Autres composants dangereux CLP**  
 - Solvant naphta aromatique léger (pétrole)  
 - Cyclohexanone

### Classification RAC : 3A

### Formulation : concentré émulsionnable

### Numéro AMM : 2000324

**Détenteur d'homologation :** Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

**Substance active :** deltaméthrine  
**Teneur :** 100g/l, soit 10.5% (m/m)  
**Famille chimique :** pyréthrinoides de synthèse

**Mode d'action :** Action par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes.

## Description

**SPLIT EXPERT est composé de deltaméthrine qui appartient à la famille des pyréthrinoides et se caractérise par son large spectre d'activité sur les insectes nuisibles. Il est également doté d'une excellente persistance d'action.**

## Préparation

### Préparation de la bouillie

- remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur
- mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application

### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

## Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

## Précautions à prendre

### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.  
 Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTIONS INDIVIDUELLES REQUISES (PROFILS)		
	PROTECTION RESPIRATOIRE	PROTECTION DES YEUX	PROTECTION DE LA PEAU
<b>CLASSIFICATION</b> : N° 3A <b>CLASSIFICATION</b> : N° 3A <b>CLASSIFICATION</b> : N° 3A <b>CLASSIFICATION</b> : N° 3A			
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 17088			
<b>EPI PARTIEL</b> conforme à la norme NF EN ISO 17088			
<b>LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL</b> conforme à la norme NF EN ISO 17088			
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> Conforme à la norme NF EN 12944			

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### Pour l'emploi

Sur maïs : "si vous utilisez du Split Expert, il est possible que vous deviez utiliser un aphicide".  
 - Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

### Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds



## de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



## AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

## Toxicologie

### Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  
 H332 - Nocif par inhalation.  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
 H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges.  
 EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 Danger

## Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
3 - Matières liquides inflammables Dangereux pour l'environnement	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement



P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.  
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 ou 20 mètres par rapport aux points d'eau.  
 SPe8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.

### Délai de rentrée

24 heures après traitement.

### Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## Information santé

### Premiers soins

#### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## Transport et Stockage

Point gélif : -20°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 1993

## Tableau des usages et doses autorisées



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Mais	Vers gris, Noctuelles	0.07511l/ha		30	1a
Sorgho	Vers gris, Noctuelles	0.07511l/ha		30	1a
Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Puceron du feuillage, Cicadelles	0.07511l/ha		30	1a, 3d
Blé	Puceron des épis	0.06311l/ha		30	1a, 3d
Blé	Tordeuse des céréales, Zabre	0.07511l/ha		30	1a, 3a
Blé	Mineuses	0.06311l/ha		30	1a
Blé	Cécidomyies	0.06311l/ha		30	1a, 3b
Féverole	Thrips	0.06311l/ha		7	1a, 3b
Féverole	Pucerons	0.06311l/ha		7	1a, 3d
Féverole	Sitones, Bruches	0.06311l/ha		7	1a
Lin	Thrips	0.07511l/ha		45	1a, 3a
Lupin	Puceron vert	0.06311l/ha		7	1a, 3d
Lupin	Sitones	0.06311l/ha		7	1a
Lupin	Thrips	0.06311l/ha		7	1a, 3b
Pomme de terre	Doryphore	0.07511l/ha		7	1a, 3a
Colza	Charançon des siliques, Melligèthes	0.0511l/ha		45	1a, 3c
Colza	Pucerons (Trait. automne)	0.06311l/ha		45	1a, 1b, 3d
Colza	Petite altise, Grosse altise, Tenthrede de la rave, Charançon de la tige	0.0511l/ha		45	1a
Colza	Teignes	0.06311l/ha		45	1a, 1b, 3b
Colza	Charançon du bourgeon terminal	0.0511l/ha		45	1a
Sorgho	Pyrales, Sésamie	0.12511l/ha		30	1a, 1b
Betteraves industrielles et fourragères	Cicadelles	0.07511l/ha		30	1a, 3d
Betteraves industrielles et fourragères	Coléoptères phytophages	0.0511l/ha		30	1a
Betteraves industrielles et fourragères	Pégomyie	0.06311l/ha		30	1a
Betteraves industrielles et	Chenilles défoliatrices, Teignes	0.07511l/ha	stade BBCH 12 à BBCH	30	1a



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
fourragères					
Lotier	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.063111/ha		14	1a
Trèfle	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.063111/ha		45	1a
Maïs	Pyrale du maïs, Cicadelles, Sésamie	0.125111/ha		30	1a, 1b
Moutarde	Teignes	0.063111/ha		45	1a, 1b, 3b
Moutarde	Charançon des siliques, Méléigèthes	0.05111/ha		45	1a, 3c
Moutarde	Pucerons	0.063111/ha		45	1a, 1b, 3d
Moutarde	Charançon du bourgeon terminal	0.05111/ha		45	1a
Moutarde	Petite altise, Grosse altise, Tenthrede de la rave, Charançon de la tige	0.05111/ha		45	1a
Sainfoin	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.063111/ha		14	1a
Navette	Pucerons (Trait. automne)	0.063111/ha		45	1a, 1b, 3d
Navette	Charançon des siliques, Méléigèthes	0.05111/ha		45	1a, 3c
Navette	Petite altise, Grosse altise, Tenthrede de la rave, Charançon de la tige	0.05111/ha		45	1a
Navette	Teignes	0.063111/ha		45	1a, 1b, 3b
Navette	Charançon du bourgeon terminal	0.05111/ha		45	1a
Orge	Puceron des épis	0.063111/ha		30	1a, 3d
Orge	Tordeuse des céréales, Zabre	0.075111/ha		30	1a, 3a
Orge	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.075111/ha		30	1a, 3d
Orge	Cécidomyies	0.063111/ha		30	1a, 3b
Orge	Mineuses	0.063111/ha		30	1a
Triticale	Mineuses	0.063111/ha		30	1a
Triticale	Cécidomyies	0.063111/ha		30	1a, 3b
Triticale	Tordeuse des céréales, Zabre	0.075111/ha		30	1a, 3a
Triticale	Puceron des épis	0.063111/ha		30	1a, 3d
Triticale	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.075111/ha		30	1a, 3d
Pois de conserve	Thrips, Tordeuse du pois	0.063111/ha		7	1a, 3b
Pois de conserve	Noctuelle défoliatrice	0.075111/ha		7	1a, 3a
Pois de conserve	Puceron noir	0.125111/ha		7	1a
Pois de conserve	Puceron vert	0.063111/ha		7	1a, 3d
Pois de conserve	Sitones	0.063111/ha		7	1a
Pois de conserve	Cécidomyie du pois	0.063111/ha		7	1a, 3b
Pois protéagineux de printemps	Puceron noir	0.125111/ha		7	1a
Pois protéagineux de printemps	Sitones, Bruches	0.063111/ha		7	1a
Pois protéagineux de printemps	Noctuelle défoliatrice	0.075111/ha		7	1a, 3a



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Pois protéagineux de printemps	Puceron vert	0.06311/ha		7	1a, 3d
Pois protéagineux de printemps	Thrips, Cécidomyie du pois, Tordeuse du pois	0.06311/ha		7	1a, 3b
Pois protéagineux d'hiver	Sitones, Bruches	0.06311/ha		7	1a
Pois protéagineux d'hiver	Noctuelle défoliatrice	0.07511/ha		7	1a, 3a
Pois protéagineux d'hiver	Puceron noir	0.12511/ha		7	1a
Pois protéagineux d'hiver	Tordeuse du pois, Cécidomyie du pois, Thrips	0.06311/ha		7	1a, 3b
Pois protéagineux d'hiver	Puceron vert	0.06311/ha		7	1a, 3d
Luzerne	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.06311/ha		14	1a
Seigle	Tordeuse des céréales, Zabre	0.07511/ha		30	1a, 3a
Seigle	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.07511/ha		30	1a, 3d
Seigle	Mineuses	0.06311/ha		30	1a
Seigle	Puceron des épis	0.06311/ha		30	1a, 3d
Seigle	Cécidomyies	0.06311/ha		30	1a, 3b
Lin	Altises	0.07511/ha		45	1a
Avoine	Cécidomyies	0.06311/ha		30	1a, 3b
Avoine	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.07511/ha		30	1a, 3d
Avoine	Mineuses	0.06311/ha		30	1a
Avoine	Tordeuse des céréales, Zabre	0.07511/ha		30	1a, 3a
Avoine	Puceron des épis	0.06311/ha		30	1a, 3d
Epeautre	Tordeuse des céréales	0.07511/ha		30	1a, 3a
Sarrasin	Cicadelles, Puceron du feuillage	0.07511/ha		30	1a, 3d
Vesce	Phytonomes, Apion, Sitones, Négril	0.06311/ha		14	1a
Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Ail	Teignes	0.07511/ha		7	1a, 3a
Ail	Thrips	0.12511/ha		7	1a
Chicorée Witloof production de	Mouche de l'endive	0.12511/ha		90	1a



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
racines					
Chicorée Witloof	Noctuelle défoliatrice	0.07511/ha		90	1a
production de racines					
Ciboule	Teignes	0.07511/ha		7	1a, 3a
Ciboule	Thrips	0.12511/ha		7	1a
Chou	Cécidomyie des choux-fleurs	0.0511/ha		7	1a, 3c
Chou	Pyrale des crucifères, Teigne des crucifères	0.07511/ha		7	1a, 3a
Chou	Petite altise, Tenthrède de la rave, Charançon de la tige	0.0511/ha		7	1a
Chou	Piéride du chou, Noctuelle défoliatrice	0.07511/ha		7	1a
Echalote	Thrips	0.12511/ha		7	1a
Echalote	Teignes	0.07511/ha		7	1a, 3a
Fève	Pucerons, Chenilles phytophages, Pyrale du maïs	0.12511/ha		7	1a
Flageolet	Pucerons, Chenilles phytophages, Pyrale du maïs	0.12511/ha		7	1a
Haricots écosés frais	Pucerons, Chenilles phytophages, Pyrale du maïs	0.12511/ha		7	1a, 2a
Haricots non écosés frais	Pucerons, Chenilles phytophages, Pyrale du maïs	0.12511/ha		7	1a, 2a
Maïs doux	Pyrales, Sésamie, Cicadelles	0.12511/ha		3	1a, 1b
Maïs doux	Noctuelle défoliatrice	0.07511/ha		3	1a, 1b, 3a
Maïs doux	Petite altise	0.0511/ha		3	1a, 1b
Oignon	Thrips	0.12511/ha		7	1a
Oignon	Teignes	0.07511/ha		7	1a, 3a
Oignon de printemps	Thrips	0.12511/ha		7	1a
Oignon de printemps	Teignes	0.07511/ha		7	1a, 3a
Poireau	Thrips tabaci	0.12511/ha		7	1a
Poireau	Teigne du poireau	0.07511/ha		7	1a, 3a
Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
PPAMC autres	Chenilles défoliatrices, Coléoptères	0.0511/ha			1a, 3c



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
sauf épices, pavots et autres graines oléagineuses	phytophages, Cécidomyies				
PPAMC autres	Thrips, Pucerons	0.12511/ha			1a
sauf épices, pavots et autres graines oléagineuses					

\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

**Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45**

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter en juillet/août une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

#### 2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. pour l'usage sur haricot

#### 3. Mentions Abeilles

3a. . F1 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0.075 L/ha (7.5 g deltaméthrine/ha).

3b. . F2 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0.063 L/ha (6.25 g deltaméthrine/ha).

3c. . F3 : Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0.05 L/ha (5 g deltaméthrine/ha).

3d. . PE : Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles pour une ou des application(s) à 0.063 L/ha (6.25 g deltaméthrine/ha)

## Traitement

### Dose(s) préconisée(s)

- Les doses recommandées sont identiques aux doses homologuées.

- Maïs : sur pyrale, intervenir au pic de vol.

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Se conformer aux avis des stations d'avertissements agricoles de la protection des végétaux, pour déclencher les traitements.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Classification IRAC

3A - Action par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes.

### Application (matériel, pression)

SPLIT EXPERT agissant principalement par contact, la pulvérisation doit pénétrer au maximum dans le volume de végétation et être homogène sur les organes à protéger.

### Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables*
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>						

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

\*\*En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



## Mentions légales

Split® Expert ▣ 100 g/l deltaméthrine ▣ AMM n°2000324 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ © Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ▣ Danger par aspiration, catégorie 1 ▣ Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 ▣ Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4 ▣ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Irritation des voies respiratoires ▣ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Effets narcotiques ▣ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▣ ▣ ▣ Danger ▣ ▣ ▣ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ▣ H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. ▣ H318 - Provoque de graves lésions des yeux. ▣ H332 - Nocif par inhalation. ▣ H335 - Peut irriter les voies respiratoires. ▣ H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges. ▣ EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. ▣ H226 - Liquide et vapeurs inflammables. ▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Mars 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)